

CUVAT

B
BULLETIN
M
MUNICIPAL

2017



SOMMAIRE

Page 2 : Plan de CUVAT

VIE MUNICIPALE

Page 5 : Editorial du Maire
Page 6 : Etat-civil
Page 7 : Urbanisme
Page 8 : Budget
Page 10 : Travaux—voirie
Page 12 : Bloc-notes
Page 18 : Nature au cœur
Page 22 : Scolaire
Page 23 : Péri-scolaire
Page 24 : Mémoire

EVENEMENTS

Page 25 : Les cérémonies (8 mai et 11 novembre)
Page 26 : Honneur aux artistes cuvetins
Page 27 : La journée des Séniors
Page 28 : Le site internet

VIE ASSOCIATIVE

Page 29 : L'Amicale de Boules de Cuvat
Page 30 : L'Association des Parents d'Elèves
Page 31 : L'Association des Anciens d'Afrique du Nord
Page 32 : Chasseurs
Page 34 : La chorale Nuances
Page 35 : Le Comité des Fêtes
Page 36 : Echecs Tarot Cuvat
Page 37 : Moti'voyages
Page 38 : Le Souvenir Français
Page 39 : Les associations en 2017

DOSSIER

Page 40 : Le recensement de la population
Page 42 : L'élection présidentielle au fil du temps
Page 43 : Le Président de la République
Page 44 : Le rôle du député

Page 46 : Numéros utiles

Le Maire et le Conseil Municipal
remercient vivement

les annonceurs qui ont contribué à la publication du bulletin,
les personnes qui ont participé à son élaboration
avec une mention particulière pour :

Lily VALVIN pour la réalisation de la couverture
Et Serge BOCQUET pour ses photos.

Bar • Restaurant
Tabac • Dépôt de Pain • Loto
Les Sapins
 Ouvert
 7/7
Cuvat - Tél. 04 50 46 80 20

 Etablissements
bouchet
 SARL AU CAPITAL DE 90 000 €

Charpente - Couverture
 Zinguerie - Menuiserie
 Escaliers en tous genres
 Travaux neufs et entretien

N° 650 ZI des Marais SUD - 74370 ST-MARTIN-BELLEVUE
 Tél. 04.50.60.39.49 - Fax. 04.50.60.39.62
 ets.bouchet74@orange.fr

VIE & VERANDA
 PLUS D'ESPACE POUR VOS RÊVES

Véranda alu ou bois
Extension ossature
bois ou traditionnelle

NOUVEAU MAGASIN

Zone Commerciale du Grand Epagny
 (à côté d'American Diner et de la scierie)

558, Route de Bellegarde
 74330 SILLINGY / EPAGNY
 04 50 45 94 84



www.vie-veranda.com

Editorial du Maire



Vous n'avez pas manqué de constater que notre village évolue à grande vitesse. Sa physionomie a changé avec maintenant plus de 1200 habitants et une population qui rajeunit. Ceci implique de nouveaux besoins qu'il appartient à l'équipe municipale de prendre en compte. Parallèlement à cela, il lui faut véritablement réfléchir sur les choix à faire pour bâtir un véritable projet de développement pour les décennies à venir. C'est l'objet de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours, notamment avec l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dont le conseil municipal a débattu au mois d'octobre et qui vous a été présenté lors de la réunion publique du 29 novembre dernier.

Bien sûr, avec des ressources diminuées de par la baisse des dotations de l'état et des contributions croissantes à l'effort de redressement des finances publiques, tout ceci prendra du temps. Mais, en continuant de mener une politique budgétaire rigoureuse permettant de privilégier l'investissement, nous devrions parvenir à réaliser nos différents projets. En effet, les résultats satisfaisants de la gestion financière font apparaître un budget en 2015 excédentaire en fonctionnement. Ce résultat résulte d'une gestion stricte et raisonnée de la part des élus que je remercie pour leur implication et les efforts qu'ils consentent chaque jour à votre service. Certes, au regard de ce que nous avons à réaliser, notamment l'agrandissement de l'école et la création d'une cantine et d'une garderie, il n'est pas impossible que nous saisissons l'opportunité d'un recours à l'emprunt en profitant des taux historiquement bas. Mais cette éventualité peut s'envisager sereinement car la commune est très peu endettée (taux d'endettement = 5% avec le principal emprunt qui se termine en 2019).

Nous continuerons aussi à œuvrer pour la sécurité : sécurité routière principalement mais aussi lutte contre la délinquance en partenariat avec la gendarmerie.

Du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu le recensement de la population de CUVAT. Ce recensement est primordial car il détermine la population officielle de la commune. De ce chiffre découle, entre autres, la dotation que l'état verse au budget de la commune : plus celle-ci est peuplée, plus la dotation est importante. C'est une des raisons pour lesquelles votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. Deux agents recenseurs ont été recrutés qui viendront frapper à votre porte. Leur tâche ne sera pas facile, aussi je vous demande de leur réserver le meilleur accueil afin qu'ils puissent remplir leur mission dans les meilleures conditions.

A n'en pas douter, comme les précédentes, l'année qui commence sera bien remplie, mais soyez assurés que nous restons mobilisés pour faire aboutir les projets qui nous tiennent à cœur. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos vœux les meilleurs de bonne et heureuse année 2017.

Votre maire
Dominique BATONNET

Les agents recenseurs :



Mme Sandrine BOCHET



M. Jean COLOMB

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES ... Bienvenue à :

BARACH Erwan	16 janvier
HUGOT Kali	14 février
MOURLHOU Soline	22 février
CHABERT Jaïk	27 février
DESBOIS GARCIA Alba	03 avril
FABIANI Maxime	05 avril
HAYS Morgan	04 juillet
LAVOREL Agathe	30 juillet
MAURETTE Marcel	30 août
REYT Louka	21 septembre
CROSET Côme	16 novembre
CHOMEL DE JARNIEU Liora	23 novembre
HURTEL Nathan	21 décembre



MARIAGE ... Félicitations à :

MARICHAL Sébastien et GOO Hyejin	6 février
SCHLÉTUS Christophe et VION Patricia	11 juin
BLONDEL Martin et SCHURIG Clémence	12 août
MOVIA Pascal et DÉPOLLIER Chantal	24 septembre
LEMETAIS Vincent et HOUPLINE Lucie	29 octobre



DÉCÈS ... Condoléances à la famille de :

DUREPAIRE Roger	5 août
-----------------	--------

Urbanisme

Au 21 décembre 2016, ont été déposés :

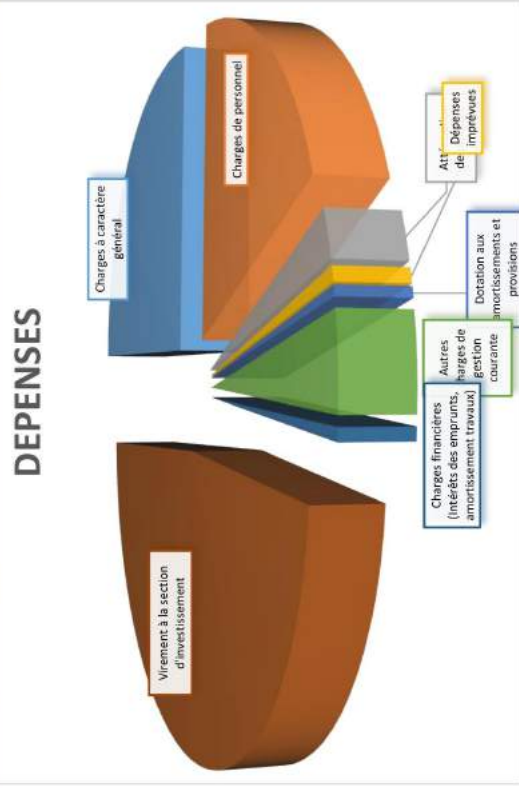
- ⇒ 47 Certificats d'urbanisme :
45 d'information et 2 d'opération ;
- ⇒ 25 Déclarations préalables de travaux :
20 « sans opposition », 1 « refus » et 4 « en cours d'instruction » ;
- ⇒ 0 Permis d'aménager :
- ⇒ 1 Permis d'aménager modificatif :
1 « avis favorable » ;
- ⇒ 54 Permis de construire :
35 « avis favorable », 1 « annulé », 2 « refus », 2 « sursis à statuer » et 14 « en cours d'instruction » ;
- ⇒ 25 Permis de construire modificatifs :
18 « avis favorable », 1 « annulé », 2 « refus » et 4 en cours d'instruction.



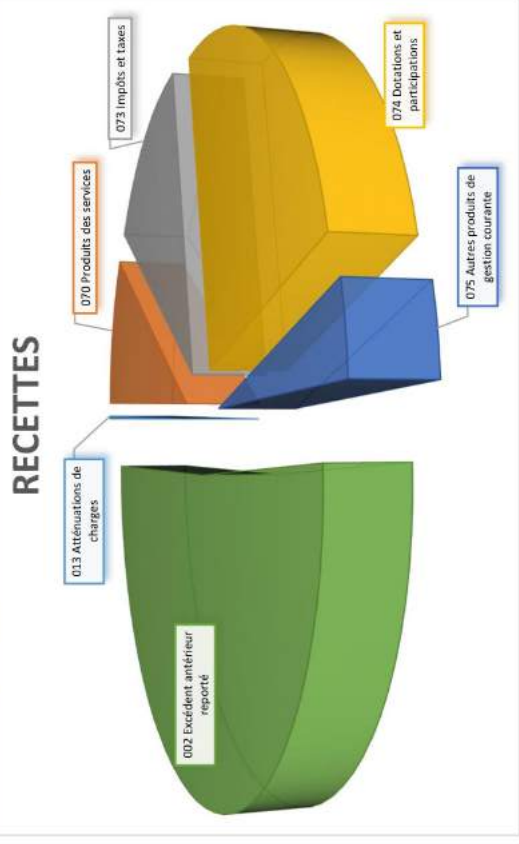
BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 - Section de fonctionnement

DEPENSES		
Imputation	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général (fournitures, entretien, maintenance, cantine, garderie...)	348 699,00
012	Charges de personnel	258 662,00
014	Atténuation de produits (péréquations, reversements...)	32 674,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
042	Dotations aux amortissements et provisions	7 139,84
065	Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraites, subventions...)	61 893,00
066	Charges financières (Intérêts des emprunts, amortissement travaux)	9 000,00
023	Virement à la section d'investissement	677 568,57
TOTAL GENERAL		1 405 636,41



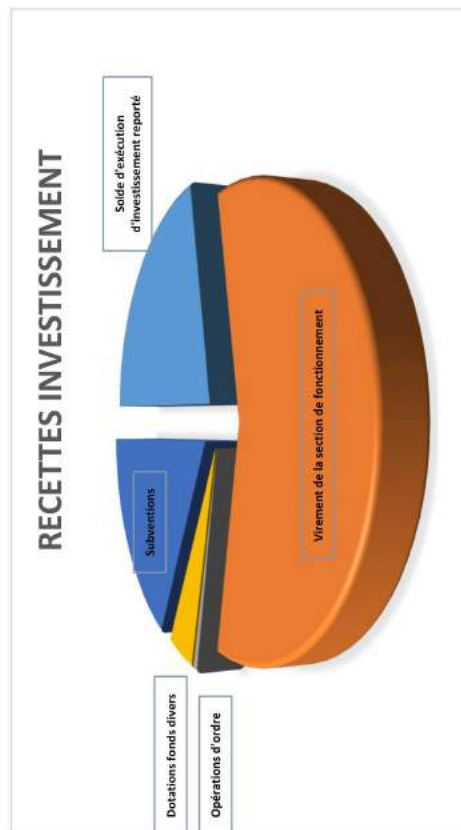
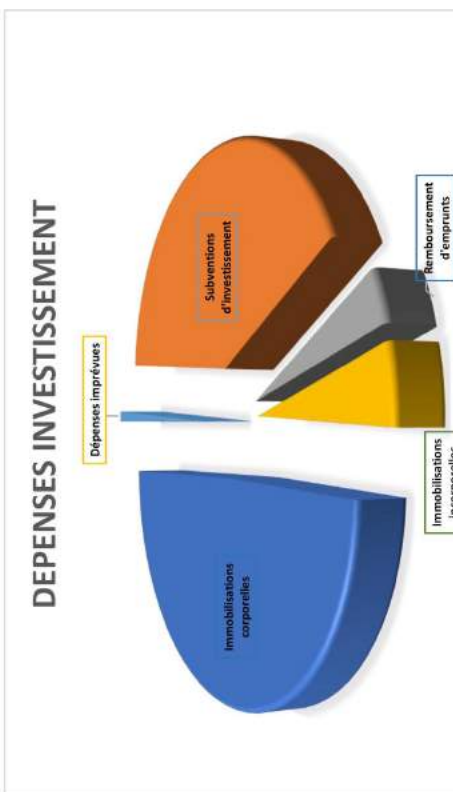
RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges (remboursement personnel assurance)	2 380,00
070	Produits des services (concessions cimetière, ordures ménagères, coupes de bois, redevance garderie périscolaire, cantine...)	120 980,00
073	Impôts et taxes (contributions directes, taxe sur l'électricité, droits de mutation)	178 025,00
074	Dotations et participations (DGF, fonds frontaliers, subventions, taxe d'habitation...)	331 760,00
075	Autres produits de gestion courante (location salle, appartements communaux...)	55 500,00
002	Excédent antérieur reporté	716 991,41
TOTAL GENERAL		1 405 636,41



BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 - Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant		
020	Dépenses imprévues	10 000,00	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	263 930,64		
13	Subventions d'investissement	498 505,00	021	Virement de la section de fonctionnement	677 568,57		
16	Remboursement d'emprunts	42 408,00	040	Opérations d'ordre (amortissement travaux SISS)	7 139,84		
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études, frais documentation urbanisme, numérisation...)	60 000,00	10	Dotations fonds divers (FCTVA, TLE, TA, excédent de fonctionnement capitalisé)	45 955,00		
21	Immobilisations corporelles (matériel, voirie, frais notariés, administratifs, acquisition terrains, achat mobilier, outillage...)	594 117,05	13	Subventions	210 436,00		
TOTAL GENERAL		1 205 030,05	TOTAL GENERAL		1 205 030,05		

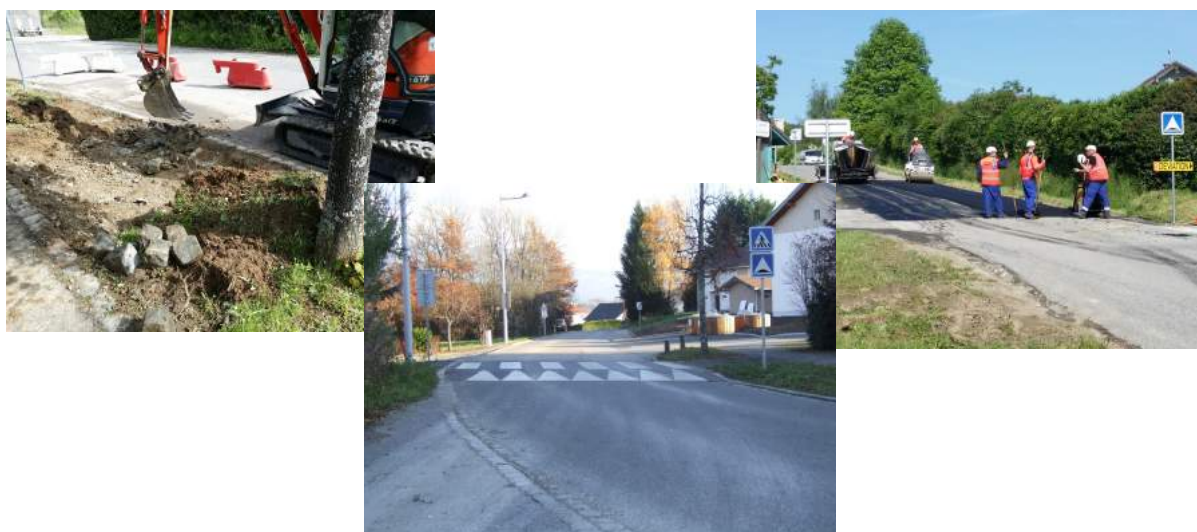


Travaux—Voirie

Voirie :

2016 a vu la réalisation de divers travaux permettant de limiter la vitesse et de sécuriser les déplacements.

⇒ Quatre plateaux ralentisseurs ont ainsi été créés ;



⇒ Le chemin piétonnier des Ecoliers a été réhabilité et goudronné afin de faciliter son déneigement et donc son utilisation pendant la période hivernale ;



⇒ L'impasse du Chef-lieu a été terminée (trottoir, goudronnage) :



Travaux—Voirie

Voirie :

- ⇒ Route de Tettachenaz :
D'importants travaux, gérés par la Régie d'électricité de Seyssel, ont commencé cet automne, route de Ferrières qui consistent en l'enfouissement des réseaux secs (secteur de Tettachenaz/Crêts des Crêts).



La route de Tettachenaz, très détériorée, sera entièrement refaite au printemps 2017.

Le conseil municipal prévoit de poursuivre ces aménagements.

Travaux :



Le bardage de la salle des fêtes, côté bibliothèque, a été sablé et traité durant l'été.



Les bordures métalliques délimitant l'aire de stationnement côté bibliothèque ont été remplacées par des barrières en bois.



A l'automne, le marais a lui aussi profité d'une petite cure de jouvence ! Après le curage effectué la saison passée, un entretien plus classique a été opéré cette année, comprenant le faucardage des roseaux. (faucardage : opération qui consiste à couper les roseaux poussant dans l'eau des fossés, mares etc...).

Bloc-notes

Le civisme est l'affaire de tous !

Nous recevons en Mairie de nombreuses plaintes à propos de règles de vie non respectées. Le civisme contribue à préserver au quotidien une commune agréable pour tous. Il s'agit de respecter des règles de vie collective et d'intégrer une dose de bon sens et de respect dans son comportement coutumier.

Quelques rappels :

- Le brûlage des déchets ménagers et le brûlage des déchets verts sont, **formellement**, interdits :

Brûler 50 kg de végétaux :

émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 6000 km ... et produit jusqu'à 900 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchetterie !

- Les containers sont, **exclusivement**, réservés aux ordures ménagères. Ils ne doivent recevoir ni cagettes, ni cartons ou objets encombrants. En cas de déménagement ou de « grands ménages », la déchetterie, route des Moulins à Cruseilles est à votre disposition ;
- De jour comme de nuit, tout bruit gênant portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction au Code de la Santé Publique ;
- Afin que nous profitions de dimanches et jours fériés calmes, surtout s'ils sont ensoleillés, veillez à ne pas utiliser tondeuse ou tout autre engin bruyant. Les déchets de tonte ne doivent en aucun cas être déposés dans les containers destinés aux déchets ménagers mais à la déchetterie ou dans un composteur ;
- L'aboïement d'un chien qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de sa durée, de sa répétition ou encore de son intensité peut constituer une nuisance incontestable. Les propriétaires de chiens ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins ;
- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Sécurité routière :

- Roulez en respectant, **strictement**, les différentes limitations de vitesse ;
- Soyez vigilants et très prudents : les enfants circulent entre École – Cantine – Salle polyvalente ainsi que sur le bord des routes communales non pourvues de trottoir ;
- N'oubliez pas d'utiliser les places de stationnement matérialisées ;



- La zone située devant l'entrée de l'école n'est pas une place de stationnement mais un emplacement de dépose rapide.

⇒ Suite au nombre important d'accidents constatés ces derniers mois, il a été demandé à la gendarmerie d'effectuer des contrôles plus fréquents ce qui a été accepté.

Bloc-notes

Plantations !

- **Le respect des limites publiques par les riverains** : Dans un souci de sécurité et de respect d'autrui, il est demandé aux riverains de tailler les haies qui sont en bordure de route, de façon à ne pas « déborder » sur le domaine public et ne pas gêner la circulation.

Aussi, en vertu de ses pouvoirs de police, le maire peut faire procéder, aux frais des propriétaires négligents et, après mise en demeure de ceux-ci, à l'exécution forcée des travaux d'égagage. Cette disposition est, également, applicable pour les parcelles limitrophes de chemins ruraux qui doivent être préservés de tout envahissement végétal.

- **Plantations (haies, arbres, arbustes...)** : Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

- Règles de distance :

⇒ Règles locales : Les plantations telles que arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite de propriété voisine dans le respect des règles locales prescrites par des règlements particuliers existants ou des usages locaux constants et reconnus.

⇒ Règles générales : Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

⇒ Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation :

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

⇒ Mode de calcul : La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

⇒ Sanction : Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale :

- à moins que ces plantations, situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, existent depuis au moins 30 ans ;
- à moins que ces plantations, situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.
- Vous pouvez lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Bloc-notes

Résidents suisses ou double nationaux :

Nous invitons les résidents suisses ou double nationaux à se rendre en Mairie pour se faire recenser.

Cette démarche peut être accomplie tout au long de l'année.

Plus d'informations :

<http://cuvat.org/demarches-administratives/residents-suisses-et-double-nationaux/>

Vous êtes importunés par des démarchages téléphoniques !

Le Gouvernement a ouvert un service pour vous éviter ces procédés : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- ⇒ Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours ;
- ⇒ Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- ⇒ Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - * Les appels émanant d'un service public ;
 - * Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage ;
 - * Les appels émanant d'associations à but non lucratif ;
- ⇒ Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

Kit Couture
Retouches diverses
50, route de Tram - 74350 CRUSEILLES

Ouvert
mardi et mercredi de 8h30 à 18h
jeudi 8h30 à 13h
vendredi de 8h30 à 16h
samedi de 8h30 à 12h
Fermé le lundi

Tél.: 04 50 01 40 10

AEN TOUT NETTOYAGE ET ENTRETIEN

ANNECIENNE
ENTRETIEN
NETTOYAGE

José DE OLIVEIRA
aen4@wanadoo.fr

Tél. 04 50 22 68 91
Fax 04 50 22 04 47

Bloc-notes

MONOXYDE DE CARBONE

**Première cause de mortalité
par gaz toxique en France**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



Les bons gestes pour éviter les intoxications



- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen),
le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis
d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.



Bloc-notes

Baby-Sitting :



Afin d'offrir une information actualisée aux parents en recherche de baby-sitters, nous invitons, à se faire connaître en mairie, tous les jeunes souhaitant :

- * Proposer leurs services ;
- * Se désinscrire.

La liste est disponible sur le site internet à l'adresse <http://cuvat.org/vie-pratique/services-publics/baby-sitting/> .

Rappel : l'âge légal est de 16 ans.

Les informations à fournir sont : nom, prénom, année de naissance, n° de téléphone, adresse postale.

Vous pouvez les adresser :

- Soit par courrier à Mairie, 1 place de l'Eglise, 74350 CUVAT ;
- Soit par courrier électronique à mairie.cuvat@orange.fr

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Fibre optique :

Après l'arrivée à l'automne 2015 de la fibre optique jusqu'à la chambre située à l'angle de la rue de la Fruitière et de la route de Burgaz, une phase d'étude doit avoir lieu en cette fin d'année.

Cette 1ère phase, préalable aux travaux, consistera en une campagne de relevés sur le terrain. Concrètement, les techniciens vont sillonner notre commune afin de quantifier le nombre d'abonnés potentiels et de relever l'état des infrastructures télécoms existantes (conduites souterraines et poteaux).

A ce titre, il est possible qu'ils aient à sonner chez certain(e)s habitant(e)s pour leur demander l'accès au hall pour y compter les boîtes aux lettres, ou pour accéder à certains poteaux ou chambres télécoms en domaine privé. Également, ils seront amenés à prendre des photos de ces infrastructures.



Après ces relevés ils dimensionneront le réseau, évalueront la ré-utilisation des infrastructures télécoms existantes (conduites souterraines et poteaux) et identifieront les tronçons d'infrastructures à réaliser afin d'anticiper les travaux de déploiement.

Dès que nous aurons d'autres informations quant à son déploiement dans la commune, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

<p>Garage ALESINA Agent Renault - Dacia</p>  <p>Route de Genève Entre Pringy et Allonzier</p> <p>04 50 46 89 80 www.garagealesina.fr</p>	
---	--

Bloc-notes



« Bouchons 74 » :

Avec vous, poussons le bouchon plus loin !

C'est la devise des « Bouchons 74 » une association reconnue d'intérêt général.

Collectant des bouchons plastiques et liège en faveur des personnes en situation de handicap, elle est composée de 344 personnes adhérentes et bénévoles en Haute-Savoie qui se décomposent en :

- Collecteurs de secteur ;
- Responsables de secteur ;
- Patrouilleurs collectant le département 74 ;
- Trieurs ;
- Chargeurs de camion au moment de l'évacuation vers le recycleur.

Le collectage du plastique - notre recycleur est basé en Bourgogne :

- 86 tonnes en 2016, qui représente 7 Poids lourd de 90 mètres-cube et 12,3 tonnes de moyenne ;
- Recette moyenne 3 380 euros par camion.

Aucun centime n'est prélevé sur la revente des bouchons plastique pour le fonctionnement de l'association. Il est assuré par nos fêtes bidoyon, thé dansant, don, aides Com. Com Rive gauche du Lac et Conseil départemental

Un potentiel de plus de 23 000 euros pour l'aide au financement du matériel de personnes en situation de handicap. .

69 251,21 euros de financement depuis notre existence en 2007.

La deuxième activité est la récupération de matériels que l'on nous donne : nous les faisons vérifier par des professionnels et nous les offrons.

Le montant annuel des dons de matériel d'occasion s'élève à plus de 60 000 euros.

Bouchons liège - notre recycleur est basé à Bordeaux, notre collecte est de 5 tonnes par an.

Les aides financières :

Un dossier est à remplir par la personne en situation de handicap. il est analysé par notre commission des dossiers avant l'octroi du financement.

Nous ne nous substituons pas au service public : C.P.A.M (Caisse Primaire Assurance Maladie), M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées), C.D.A.P.H (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapés), nous intervenons sur le restant à charge de la personne souvent dans l'impossibilité d'assumer voir d'abandonner un projet d'acquisition d'un fauteuil.

Nous manquons cruellement de trieurs et de bouchons, nous accueillons les bénévoles à bras ouverts le mardi, mercredi, jeudi de 14 h à 18 h.

Nous ne collectons que 12 % du potentiel

Notre site « fait maison » : <http://bouchons74.org> - Tél : 07 71 28 16 16

Dans quelques jours, un point de collecte sera mis en place sur la plate-forme de tri sélectif près du cimetière.

Nous comptons sur la solidarité de chaque Cuvetine et Cuvetin pour aider cette association aux objectifs si généreux.

Nature au coeur

La journée de l'environnement :

Le 30 avril, sur proposition de la Mairie, une dizaine de personnes s'étaient réunies pour participer à un entretien du chemin du bois de la Cure.

Le bois de la Cure est un bois communal, situé après le cimetière, un panneau bois indique sa direction. Il y a quelques années, un chemin a été aménagé pour permettre une très belle balade au milieu des fayards, chênes et autres sapins tout en limitant la montée. Ce sera aussi une très belle surprise de découvrir le panorama magnifique sur le lac d'Annecy et de se poser quelques instants sur le banc aménagé.

Ces travaux d'entretien 2016 ont permis de changer les bancs existants, élargir les passages étroits en élaguant quelques arbres ou en décaissant les côtés. Un petit coup de débroussailluse, et on en a profité aussi cette année pour ramener avec un quad des copeaux de bois sur une partie du chemin pour le rendre plus agréable.

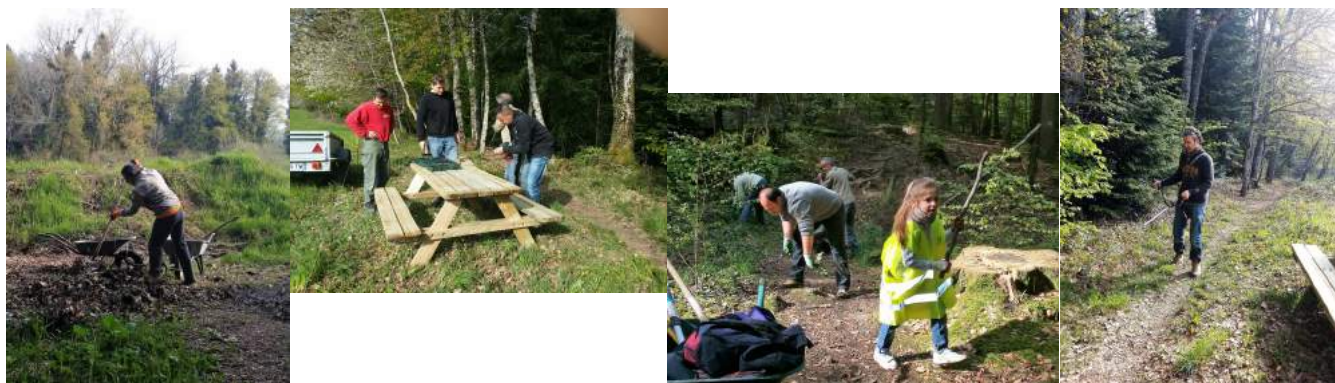
Merci encore à toutes les personnes présentes pour ce moment convivial. Nous espérons que les nombreux promeneurs qui l'ont parcouru cet été ont apprécié ces aménagements et se plaisent à le parcourir.

La mairie a aussi profité de remettre en forme la plateforme d'accès au bois, après une coupe de bois faite l'année précédente.

Il est malheureusement très désagréable de voir que malgré le panneau interdisant les dépôts sauvages et des déchèteries proches, il y a encore quelques personnes qui viennent jeter des déchets verts, ou autres, sans autre intention que de s'en débarrasser. C'est pourquoi la barrière a été remise pour limiter ces comportements.

Une autre journée sera reconduite au printemps 2017 avec l'objectif de rendre ce lieu encore plus accessible et plaisant au plus grand nombre.

Roland DUQUEUX



hp horticulteur
vend sa production de

GERANIUMS
Pétunias, oeillets d'inde, bégonias,
impatiences, plantes à massifs

HERVE PORRET
" LE MURGIER " 74 350 - CUVAT
Tél : 04.50.46.81.23 - ouvert le dimanche

Nature au coeur

Cheminement depuis le Chef-lieu :

Le chemin du Marais de l'Eau Cachée.

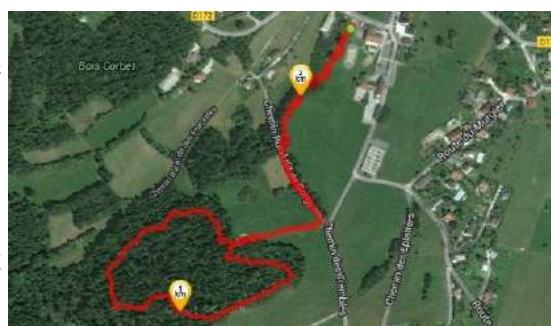
Ce large chemin gravillonné a été fait lors de la réhabilitation de l'étang situé à l'arrière de la salle polyvalente. Son départ est au niveau du parking de la bibliothèque. On longe l'étang et plusieurs bancs ont été installés pour profiter de nos beaux paysages.



Longueur : Aller-retour sur quelques centaines de mètres.	Temps indicatif : 15 minutes	Difficulté : Très facile	Pas de fléchage
---	------------------------------	--------------------------	-----------------

Le chemin du bois de la Cure.

Au bout du chemin du Marais, et à l'intersection avec un chemin agricole, prendre à gauche et suivre la flèche bleue, un panneau indique plus loin la direction et l'entrée dans la forêt. On découvrira le bois de la Cure, propriété de la Mairie, avec ses fayards, chênes et autres sapins. La surprise sera de découvrir le panorama magnifique sur le lac d'Annecy. Le retour se fait par le chemin du Marais.



Longueur 2,16 km	Temps indicatif : 40 minutes	Difficulté : Chemin étroit et un peu montant dans la forêt mais qui reste Facile	Fléchage : Bleu
------------------	------------------------------	--	-----------------

Le chemin Oublié.

La 1ère partie est commune avec le chemin du bois de la Cure, lorsqu'on découvre la vue sur le lac, il y a un banc installé pour profiter de cette vue magnifique. Juste après, un fléchage rouge sépare les deux chemins on reste dans une sapinière puis on prend la route communale qui sépare les communes de Saint Martin-Bellevue de Cuvat puis au bout un panneau indique l'entrée dans le chemin oublié. Ce chemin a été réhabilité avec détermination et efficacité par Mme Marie-Louise VINDRET. A la sortie du chemin prendre la route pour rentrer au village (A gauche à l'abribus puis en direction du cimetière et ensuite prendre le trottoir).



Longueur 2 km	Temps indicatif : 40 minutes	Difficulté : Idem chemin de la cure, retour sur la route	Fléchage : Rouge
---------------	------------------------------	--	------------------



Ani'Croq

**Croquettes pour chiens et chat
livrées à domicile**

Pluriel Diffusion Service 315 ch. Des Trembles 74350 CUVAT France	www.anicroq.fr tel : +33.601.97.72.79 e-mail : sylvie@plurielids.fr
---	--

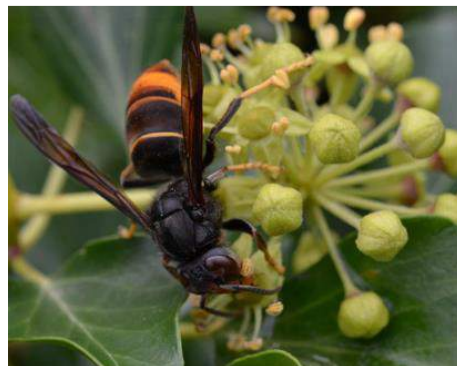
Nature au coeur

Le frelon asiatique (*vespa velina*) :

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelons est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.



La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

Nature au coeur

La Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



PROBLEME SANITAIRE

ALLERGIE

DESCRIPTION GENERALE

APIACEES

Plante herbacée vivace à bisannuelle de 2 à 5 m de hauteur, feuilles grandes voire gigantesques à divisions profondes. Grandes ombelles blanches, floraison de juin à septembre. La sève de la Berce du Caucase provoque des allergies cutanées après exposition au soleil.



Elle colonise de nombreux milieux tels que les talus, les friches, les berges de cours d'eau, les prairies et les lisières forestières.

CRITERES D'IDENTIFICATION

1 -Hauteur > 1.5m ; Ombelles >50 rayons, feuilles grandes > 1m, souvent taché de rouge bordeau ***H. mantegazzianum* (Berce du Caucase)**

1'-Hauteur < 1.5m ; Ombelles <45 rayons *H. sphondilium* (Berce commune : indigène)

Peut être confondue avec d'autres Apiacées tel que l'angélique des bois, le panais, la berce commune...

Ombelle de la Berce du Caucase



L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)



PROBLEME SANITAIRE

ALLERGIE

DESCRIPTION GENERALE

ASTERACEES

Plante herbacée dressée annuelle à feuilles triangulaires et à port buissonnant, discrète par sa couleur verte. Période de floraison entre août et octobre, durant laquelle son pollen provoque des allergies. Elle colonise les zones rudérales (bord de route, friches industrielles, terrains vagues, décharges,...) et les espaces agricoles (maïs, tournesol, colza, jachère).



CRITERES D'IDENTIFICATION

Ne pas confondre avec les armoises qui sont indigènes. Les feuilles d'armoises sont odorantes au contraire de celle de l'ambroisie.

Annuelle, de 20cm à 1m de haut.

Feuilles: opposées à la base et alternes en haut, bien découpées, plus ou moins dentées et sans odeur. Les deux faces de même couleur.

Fleurs en épis verdâtres.

Tiges : dressées, simples ou rameuses sur la partie supérieure, pubescentes ou velues.

Scolaire

L'école :

Avec 192 enfants scolarisés cette année, l'école est plus que saturée (un préfabriqué a été mis en place l'année dernière). C'est pourquoi son agrandissement ainsi que la construction d'une cantine revêtent maintenant une priorité absolue.



La commune assurant la compétence périscolaire et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, la compétence scolaire, ont, d'ores et déjà, entrepris les études pour la rédaction d'un cahier des charges qui sera transmis dès le début de l'année 2017 à des architectes.

Ceux-ci, dans le cadre d'un concours, auront environ six mois pour nous remettre leur projet.

Si tout va bien, nous devrions être en mesure d'obtenir le permis de construire pour la fin de l'année 2017 et ainsi commencer les travaux en 2018 avec une livraison pour la rentrée 2019.

En attendant cette échéance, des mesures transitoires devront être prises pour faire face au sur-nombre d'enfants de Cuvat amenés à être scolarisés dès la rentrée prochaine.

GIROUD GARAMPON
SERFERGROUPE

entrepreneurs d'avenirs

NOS MÉTIERS

- ▶ Canalisations
- ▶ VRD
- ▶ Travaux sans tranchée
- ▶ Conduites forcées
- ▶ Réhabilitation
- ▶ Réseaux de chaleur
- ▶ Epuration
- ▶ Astreinte

Certifications
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001
QUALIBAT 1552

Tél. 04 76 07 18 67
www.serfim.com

MAT-AGRI 74
04 50 27 20 25
www.chevillard-agri.com

Un vrai professionnel à vos côtés

Matériels pour le bois

Tracteurs et matériels de déneigement

Un service de proximité et de qualité

Tracteurs et matériels agricoles

1400 Route de l'Arny - 74350 ALLONZIER LA CAILLE
Tél : 04 50 27 20 25
Mail : matagri74@chevillard-agri.com

Périscolaire

Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Pour cette année 2016-2017, malgré nos recherches, nous avons rencontré des difficultés pour recruter de nouveaux intervenants.

Les activités reconduites sont les suivantes :

⇒ Ateliers pour classes primaires :

◆ M. PAOLETTI	Travail sur l'attention	1 séance par semaine
◆ Mme FORT	Initiation à l'anglais	1 séance par semaine
◆ Mme PEREZ	Bibliothèque	1 séance par semaine
◆ MM. DONARD et VALVIN	Sports collectifs	2 séances par semaine
◆ Mme DAVIEL et MUGUET	Jeux musicaux	1 séance par semaine
◆ Mme POIX-DAUDE	Qi gong	1 séance par semaine
◆ M. KONATE	Hip hop	1 séance par semaine
◆ Mme HERMENT (Nouvelle intervenante)	Initiation Langue des signes	1 séance par semaine

⇒ Ateliers pour classes maternelles :

◆ Mme BOUVET	Ateliers « Maternelles »	1 séance par semaine
◆ Mme MASSON	Jeux - Contes	2 séances par semaine

Les nouvelles activités sont :

◆ M. VIOLLEAU	Initiation Arts plastiques	1 séance par semaine
◆ Fédération de Chasse (Intervenant suivant disponibilité)	Faune - Flore	1 séance par semaine

Parmi ces intervenants, nous remercions chaleureusement MM. Denis DONARD et Gérard VALVIN qui assurent bénévolement leurs activités.

Garderie :

En raison du nombre croissant d'enfants, Gabriela RAFFAELI, présente au restaurant scolaire depuis mars 2016, a rejoint l'équipe de la garderie à la rentrée.

*De gauche à droite : Mmes Gladys CORBET, Karine PERRON, Gabriela RAFFAELI, Manuela SEIXAS DA FONSECA et Sylvie DE ALMEIDA .
Absente : Mme Martine PERRET*



Restaurant scolaire :

Suite à des soucis avec la société SHCB qui ne donnait pas satisfaction, nous avons lancé un appel d'offres et la société Elior a été retenue pour nous fournir les repas à compter de la rentrée de septembre 2016.

De gauche à droite : Mmes Sylvie DE ALMEIDA, Manuela SEIXAS DA FONSECA, Isabelle AGNETTI, Sonia DE REYDET, Gabriela RAFFAELI et Karine PERRON



Mémoire



Marcel BOUCHET est né le 19 Décembre 1939 à Cuvat au lieu-dit les Emerys. Il était le cadet d'une famille de 5 enfants entourés de l'affection de leurs parents Yvonne et Emile.

Après avoir débuté sa scolarité au village, il a étudié le métier de menuisier/charpentier au Collège Technique Germain Sommeiller. Il a débuté ses années d'apprentissage aux côtés de son père et a exercé cette profession avec une compétence unanimement saluée et reconnue.

De 1960 à 1962, il a effectué son service militaire qui l'a conduit en Allemagne puis en Algérie où il a participé au maintien de l'ordre à la frontière marocaine.

En 1964 avec son épouse Marie Claude, ils se sont installés à Cuvat au lieu-dit les Emerys pour y fonder une famille d'où sont nés : Philippe, Laurent et Cécile.



Marcel a consacré toute sa vie à l'entreprise de charpente/menuiserie familiale en travaillant sans relâche et en construisant un grand atelier à Saint-Martin-Bellevue où il se plaisait à passer le plus clair de son temps. Ses deux fils Philippe et Laurent ont repris le flambeau.

Le travail du bois a toujours été sa grande passion. Il avait grand plaisir à œuvrer pour la commune de Cuvat, comme en témoignent par exemple le pupitre liturgique de l'église de Cuvat, ou la rénovation de la Croix à Gorgy.

Marcel a développé très jeune une passion pour la chasse qui l'a conduit à fonder la Société de chasse de la Mandallaz en 1962, dont il a assuré la présidence durant 30 années consécutives.

Une autre de ses passions était de s'occuper de ses animaux domestiques. Agneaux, poules, pigeons, canards, lapins ont toujours entouré la maison et il savait les cuisiner à merveille.

Le 20 Septembre 2008, il fut nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite, distinction qui est venue à juste titre couronner des engagements remarquables sur le plan militaire, professionnel et associatif.

Marcel restera dans le cœur de ses proches et de tous ceux qui l'ont connu et côtoyé comme un homme remarquable et un exemple à suivre.

Cécile

Événements

Commémorations :

Chaque année, les 8 mai et le 11 novembre, respectivement dates anniversaires de l'armistice de la seconde guerre mondiale et de la guerre 1914-1918, font l'objet de commémorations en hommage à nos aînés qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres.

Cette année encore, la tradition a été respectée : les cérémonies ont été émouvantes et de haute tenue grâce à la participation des enfants de l'école et de la chorale Nuances, ceci en présence d'une assistance toujours plus nombreuse.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre » disait Winston Churchill.

Le devoir de mémoire prend ici toute sa dimension. Il est essentiel, en effet, d'expliquer le passé à nos jeunes générations afin de leur faire comprendre que la liberté dont elles jouissent est due au sacrifice des générations précédentes.

On peut constater aujourd'hui que dans bien des parties du monde, l'histoire se répète. Aussi la vigilance est de mise si l'on ne veut pas voir ressurgir les démons du passé.

8 Mai :



11 Novembre :



Evénements

30 septembre : Honneur aux artistes cuvetins :

Nous avons tenu à mettre trois personnalités de Cuvat à l'honneur. Elles nous sont bien connues. Elles font partie du monde culturel dans lequel elles se distinguent par leur talent et leur créativité, que ce soit dans le domaine artistique, littéraire ou musical. Par les œuvres qu'elles produisent, elles participent ainsi largement au rayonnement de la commune, et, grâce à elles, Cuvat gagne à être connue hors de ses frontières.

La première est Mme Véronique ZIMINSKI, artiste peintre, dont la notoriété déborde largement les limites du village puisqu'elle expose dans plusieurs villes de France. Ses toiles, vous avez pu vous en rendre compte au travers des quelques tableaux qu'elle a bien voulu exposer, sont hautes en couleurs et respirent la sérénité et la joie de vivre, ce qui amène un peu de fraîcheur et de baume au cœur dans le monde où nous vivons aujourd'hui.

M. Claude RIGNOT est la deuxième personnalité que nous avons souhaité mettre à l'honneur. Auteur reconnu, Claude a publié plus d'une douzaine d'ouvrages sur nos pays de Savoie. Dans un style enlevé et truculent, sans jamais sombrer dans la nostalgie, il aime à nous raconter l'histoire, les légendes et les traditions de nos contrées savoyardes. Son dernier livre, "Cuvat tout simplement", est un petit bijou sur l'histoire et la vie quotidienne de notre village au cours des siècles et notamment lors des dernières décennies.

Et puis, nous avons également voulu honorer la chorale Nuances, son président, Bernard LONGEREY, son chef de chœur, Joël MICHEL, et tous les chanteurs qui la composent. Bien connue dans notre secteur, la chorale se produit aussi dans de nombreuses régions de France où elle rencontre un beau succès. Fondée à Cuvat il y a près de 25 ans, elle s'est exilée, pour des raisons « obscures », à Allonzier la Caille, avant de s'installer à nouveau à Cuvat tout récemment.

Dominique BATONNET

Le Conseil municipal remercie vivement Mme Véronique ZIMINSKI qui, à cette occasion, a tenu à offrir une de ses œuvres à la commune. Ce tableau, représentant Cuvat, occupe une bonne place dans la salle du Conseil.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

256 Route d'Argonay
74370 PRINGY

04 50 05 10 00

Evénements

Rassemblement annuel des seniors :

La tradition au village veut qu'à chaque automne, le CCAS organise une journée destinée aux habitants du village ayant plus de 65 ans. Cette journée prend la forme, en alternance d'une année à l'autre, d'une sortie extérieure ou d'un repas à la salle municipale.

En ce samedi midi 22 octobre, environ 70 personnes avaient répondu présent. Un moment particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager les anecdotes de la vie quotidienne. Après l'apéritif, le repas préparé par notre chef Jean-Marc fit le bonheur des papilles.

L'animation, assurée par Gino et son orchestre fut très appréciée et après le repas, les amateurs de danse passèrent du paso au tango, du rock à la valse : le plaisir des danses de salon.

Les personnes attablées échangèrent jusqu'à la fin de l'après-midi puis se quittèrent dans un sentiment de satisfaction générale.

Mission accomplie pour le CCAS . Nul doute que les aînés sont très impatients de se retrouver l'an prochain pour ce rendez-vous incontournable.

"Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention"

Éric LAVOREL

Le Conseil municipal remercie vivement Glace des Alpes qui a, de nouveau, offert le dessert à cette occasion.

Grand merci aux membres du CCAS pour leur disponibilité et leur dévouement qui ont permis la réussite de ce rendez-vous.



JOSSERAND Façades
Crépi - Isolation Ext - Sablage - Peinture



Denis JOSSERAND
06 30 92 47 09
534, route de la Mandallaz - 74350 CUVAT
jossierand.facades@orange.fr

Evénements

Le site internet : www.cuvat.org

Début août, une nouvelle version du site internet a été mise en ligne. Sa mise à jour est régulière apportant les dernières informations qu'elles soient communales ou en provenance des associations. Abonnez-vous pour ne rater aucune nouvelle actualité.

Découvrir Cuvat



Implanté à 12 km au nord ouest d'Annecy, **Cuvat** bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à la fois proche de la ville et des accès routiers mais gardant tout de même le charme d'un village rural. Le panorama sur le Parmelan, le lac d'Annecy et le plateau des Glières, visibles du haut de la commune ne laissera pas insensible le promeneur s'accordant une pause pour admirer les lieux.

Notre commune fait partie de l'arrondissement d'Annecy, du canton d'Annecy-le-Vieux et de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Sa population, en 2014, s'élève à 1 068 habitants.

Lorsque vous arrivez au centre du village, vous découvrez l'église du 19^{ème} siècle, avec son clocher à bulbe et une décoration intérieure, pour le moins originale, réalisée par l'artiste japonais M. Paul FOUJINO.



On recense peu de commerces et d'entreprises, les habitants travaillant principalement dans les agglomérations annécienne ou genevoise. Le nombre croissant de maisons individuelles réalisées depuis une quinzaine d'années est bien la preuve du caractère attrayant de la commune.

Entrez votre adresse de messagerie - - - >

"**A Cuvat, tout va**" comme nous avons l'habitude de le dire car il y fait bon vivre : chacun peut profiter de la nature, des promenades et du superbe panorama.

VOS RENDEZ-VOUS

Concert de la chorale "Nuances"
26 novembre à 20 h 00 min - 22 h 00 min

Réunion publique d'information
29 novembre à 19 h 30 min

Téléthon 2016
2 décembre à 16 h 30 min

Voir tous les Evénements

À LA UNE

IUT Annecy : Portes ouvertes et réunions d'information

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vigilance Orange aux vents violents

Saisissez votre adresse e-mail pour recevoir une notification à chaque nouvelle actualité.

Adresse e-mail

Je m'abonne !

DERNIERS ARTICLES

Vos avis et propositions sont les bienvenus à l'adresse suivante : contactsite.cuvat@orange.fr



Bornes Informatique

Mickaël Bafcop

07 81 47 87 00

mbafcop@bornesinfo.com

10 clos Bellevue - 74350 Menthonnex-en-Bornes

Dépannage - Conseil - Formation - Vente - Site web



à Cuvat :

Cabinet de Psychologie et Psychothérapie

*Accompagnement aux changements
personnels et professionnels*

Virginie ROCH • Psychologue du Travail –
Psychothérapeute TCC & Coach Professionnelle

07.81.28.22.11

www.virginieroch.com

Vie associative

Amicale Boules de Cuvat : (depuis février 2011)

2016 ! la saison a débuté sous une météo capricieuse, un printemps humide, quelques courageux "pétanqueurs" ont bravé les fortes pluies de mai/juin. A partir de juillet sous la chaleur et même la canicule, tous les boulistes se sont retrouvés avec bonne humeur et franches rigolades.



Nous allons attaquer notre septième saison. Mesdames, Messieurs, venez nous rejoindre. Pas de cotisation, pas de limite d'âge, même les enfants du périscolaire (entraînés par Gérard et Denis). RV les mercredis et samedis à 14 h et tous les jours, hors périodes scolaires.

Et si la pétanque entrait aux J.O. de Tokyo en 2020... Pourquoi pas une médaille à Cuvat !!!



Bonne année 2017 !

Pour plus d'information : Jean-Claude LAVOREL 04 50 46 80 78

A business card with a dark, textured background. At the top center is a logo for 'florajet' featuring a stylized green 'f' inside a leaf shape. Below the logo, the text 'S.A.R.L. S.E.M.M.' is printed in a bold, sans-serif font. Underneath, the address '29, place de la Fontaine - 74350 CRUSEILLES' is listed, followed by the phone and fax numbers 'Tél./Fax: 04 50 32 81 65' and the email address 'bouquetcouture@free.fr'. At the bottom, there is a small, faint logo for 'BOUQUET COUTURE'.

An advertisement for 'la fleuristerie'. The top part features the name 'la fleuristerie' in a cursive font, with 'ARTISAN CRÉATEUR' underneath. To the right, the address '159, grand rue CRUSEILLES' is listed, along with the phone number '04 50 44 15 07' and the website 'www.lafleuristerie.com'. A Facebook icon is also present. Below the text is a photograph of various floral arrangements, including bouquets, wreaths, and decorative items. In the bottom right corner of the photo, there are two circular logos: one for 'PFG' and another for 'ASSOCIATION DES FLEURISTES DE FRANCE'. At the bottom of the advertisement, the text 'Pour tous vos évènements, créations florales personnalisées.' is written.

Vie associative

Association des Parents d'Élèves :

Toujours aussi dynamique et enthousiaste, l'équipe APE reprend l'année scolaire en pleine forme !



Voici les membres qui font partie du bureau :

Séverine BLANC (présidente), Laetitia SALLANSONNET (trésorière), Mickael BOCQUET et Alycia JANKOWSKI.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres : Séverine DUFAYARD, Mailys TOFFOLI et David HUGOT.

Notre association a pour but d'apporter un soutien financier aux activités scolaires de tous les enfants de l'école, de créer des instants de convivialité et festifs pour tous, enfants et adultes, à l'occasion de nos différentes actions.

Pour l'année 2016-2017, l'APE poursuit certaines activités qui avaient été mises en place l'an passé, avec un franc succès !

LES ACTIVITES PROPOSEES pour 2016/2017 : (hors vacances scolaires)

- ◆ YOGA : tous les mardis de 19h à 20h30 à la salle polyvalente de Cuvat ;
- ◆ « QI GONG » De 19h45 à 21 h
Pratique chinoise douce pour entretenir votre santé et votre vitalité, pour libérer vos tensions et vous détendre. Accessible à TOUS (adolescents, adultes, retraités) ;
- ◆ CAPOIERA, « l'art de lutter dans la danse et l'art de danser dans la lutte », tous les jeudis de 18h à 18h45 pour les 4-6 ans
de 18h45 à 19h45 à partir de 7 ans

LES ACTIONS APE 2016/2017 :

- ◆ Fête de l'automne : le samedi 15 Octobre 2016 ;
- ◆ Marché de Noël : le samedi 10 Décembre 2016 ;
- ◆ Spectacle et goûter de Noël pour tous les enfants de l'école : le mardi 13 Décembre 2016 ;
- ◆ Spectacle de théâtre : 18 Mars 2017 avec la collaboration d'Espace Théâtre ;
- ◆ Journée Gourmande : Avril-mai (date à définir) ;
- ◆ Participation à la Fête du village : 24 juin 2017 (organisée par le Comité des fêtes).

PARTICIPATIONS FINANCIERES sur l'année 2015/2016 en faveur des enfants de l'école :

- ◆ Séances de cinéma avec Cinébus pour maternelles et primaires ;
- ◆ Sorties de ski de fond ;
- ◆ Sorties de fin d'année ;
- ◆ Achat de jeux, matériels pour les enfants de l'école.

Tout ceci peut se mettre en place grâce à :

- * Votre soutien notamment lors de nos diverses ventes ;
- * Votre participation à l'ensemble de nos actions et fêtes. Les enfants comptent sur vous !!!
- * Votre soutien en tant que bénévoles : si vous avez 1, 2 ou davantage de journées à consacrer à l'association, venez partager d'excellents moments avec nous en nous donnant un coup de main lors de nos diverses fêtes, et/ou venez nous apporter vos idées et votre dynamisme !

L'APE ne peut exister sans les efforts et l'implication de **tous** et a toujours besoin de nouveaux talents pour continuer à fonctionner alors rejoignez-nous !

Vie associative

Association des Anciens d'AFN de Saint-Martin-Bellevue/Allonzier La Caille / Cuvat et Villy Le Pelloux :

Cette année, de nombreux adhérents, avec les porte-drapeaux de la section, ont participé à de nombreuses cérémonies sur tout le département.

Nous avons accompagné Didier JANIN, décédé bien trop jeune à l'âge de 50 ans, à sa dernière demeure, le 4 février. Il était adhérent comme OPEX (Opération Extérieure).

Nous avons participé à la cérémonie pour la rénovation du Carré militaire dans le cimetière de Cuvat ainsi qu'à la sortie le 17 Mai pour perpétuer le Devoir de Mémoire auprès des 46 élèves de l'école primaire de Cuvat qui se sont rendus à Izieu à la maison des 44 enfants juifs exterminés par les Nazis en 1944.



Nous avons aussi organisé des sorties loisirs avec les adhérents qui ont profité d'une journée de détente, le 10 juin 2016, pour faire une escapade dans le Jura.

Un groupe de 70 personnes sous la conduite d'Henri BONTRON et du Président CHERPITEL a pris la direction de Nyons en Suisse puis grimpette avec le petit train rouge jusqu'à La Cure.

Visite, dégustations et achats de comté et morbier à la Fruitière de Grande Rivière dans le Jura.

Après quelques kilomètres, déjeuner typique dans un restaurant dominant le Lac de l'Abbaye.

Vers 15 heures 30, départ pour le circuit panoramique des lacs et croisière sur le lac de Vouglans.

Au fil de l'eau, le Capitaine du bateau, Le Louisiane, nous explique avec quelques boutades toute l'histoire de la Vallée de l'Ain ainsi que celle du barrage. Le lac alimente la centrale électrique de Vouglans qui fournit le bassin Lyonnais en électricité.

Superbe balade et retour dans nos foyers en début de soirée.

Le 27 août, nouvelle sortie, cette fois-ci, au plateau des Glières, marche au pied du Plateau des Auges pour les plus courageux et repas pour 50 convives au Restaurant Gautard.

Nous aurons assuré et assisté à toutes les missions qui ont été programmées tout au long de cette année 2016.

Espérons que la nouvelle année 2017 sera, pour tous les adhérents et amis, une année de joie, de bonheur et de beaucoup de santé ainsi souhaitons un prompt rétablissement à tous ceux qui souffrent.

Le Président Philippe CHERPITEL

LE K.MION
Pizza cuite au feu de bois

Mardi à Vers
Mercredi à Cernex
Jeudi à Marlioz
Vendredi à Cuvat
Samedi à Villy le Pelloux

Commandez à partir de 17h30

06.60.14.34.13.
www.kmion-pizza.fr

Vie associative

Chasseurs :

Vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature et les chasseurs ...

La réglementation de la pratique de la chasse dans le département évolue afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels (promeneurs, chasseurs, vététistes...). La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) avec Monsieur le Préfet et ses services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), en concertation avec les responsables locaux de chasse et les autres acteurs concernés, ont renforcé les dispositions réglementaires et élaboré de nouveaux outils garantissant l'exercice de la chasse, préservant la maîtrise des dégâts, la prévention des collisions routières et permettant au public de profiter des espaces naturels péri-urbains, en sécurité.

Une formation renforcée

Plus de 3000 chasseurs, chargés d'encadrer des chasses collectives, ont suivi une formation obligatoire spécifique sur la sécurité et le partage de la nature. En 2017, tous les chasseurs de Hte-Savoie suivront également cette formation.

Des règles de sécurité spécifiques et strictes

Désormais, les chasseurs seront mieux identifiés avec le port systématique d'un dispositif de visualisation de couleur vive (gilet, veste, casquette, brassard). Les chasses collectives seront organisées avec la tenue d'un carnet de battue et sous la conduite d'un responsable d'équipe.

Une communication améliorée pour l'accès de tous à l'information

Depuis cet automne, trois outils de communication ont été mis à la disposition des utilisateurs de la nature pour les informer de l'ouverture de la chasse et d'actions de chasse collectives dans chaque commune. Lors des promenades, chacun sera amené à rencontrer deux types de panneau :

Un **panneau permanent**, affichant les jours de chasse sur le territoire communal, implanté aux différents départs des principaux sentiers de randonnée.



Un **panneau temporaire** « chasse en cours » indiquant une action de chasse collective en cours de déroulement

« Partage et nature »



Une **application smartphone**, inédite en France, sera disponible sous Android ou Apple. Elle permettra à chacun d'avoir accès aux jours de chasse par commune et de localiser les zones où l'exercice de la chasse est limité. Cette application gratuite sera téléchargeable sous le nom de « Partage et nature » sur Play store ou Apple store (lien disponible sur www.chasseurs74.fr, site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie). Il sera possible de se connecter en flashant le **QR code** présent sur les **panneaux permanents**.

Vie associative

Chasser autrement dans les zones péri-urbaines à forte fréquentation.

En plus des 74 100 ha de réserve de chasse, des jours de fermeture départementale de la chasse le mercredi et le vendredi, une réglementation spécifique va s'appliquer sur certaines zones sensibles du département avec une interdiction de tir le dimanche à partir de 11h30 et également la création de réserves supplémentaires.

La nature, les bois, les champs sont des espaces où se développe une faune sauvage riche et quelque fois fragile. La chasse permet de sauvegarder ces milieux tout en gérant et régulant certaines espèces. Ouverte en moyenne une cinquantaine de jours par an, la chasse est nécessaire et veille à s'adapter à son environnement et aux autres utilisateurs.

Ensemble, pour la nature

Je respecte les sentiers balisés pour le bien-être de la faune sauvage ;

je porte des vêtements de couleur vive pour signaler ma présence , GILET JAUNE DE VOITURE

je ramasse mes déchets ;

je tiens compte des panneaux « chasse en cours » qui avertissent d'une action de chasse ;

je m'informe des jours de chasse par commune grâce aux panneaux ou à l'application smartphone « Partage et Nature ».



Cet automne, n'hésitez pas à aller à la rencontre des chasseurs

Pour mieux connaître leur pratique et avoir des informations sur le territoire de votre commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également prendre contact avec le président de l'Association Communale de Chasse ou la Fédération Départementale : www.chasseurs74.fr - fdc74@chasseurs74.fr

Vie associative

La chorale Nuances a vécu une année 2016 riche en évènements :



Après avoir participé aux cérémonies du 11 Novembre à Cuvat, la fin d'année 2016 a été particulièrement chargée pour la chorale Nuances.

Tout d'abord un concert à l'église de Villaz le samedi 26 Novembre en partenariat avec la chorale Florilège de Mésigny : ce concert a été donné au profit de la paroisse Notre Dame des Douleurs à Aboud en Palestine.

Un dernier concert avant Noël a été donné le vendredi 9 décembre en l'église de Thorens-Glières avec la chorale Arc en Ciel de Pers Jussy en soutien à l'association ADMR Parmelan.

L'année 2017 s'annonce particulièrement riche en évènements puisque la chorale célébrera ses **25 ans** d'existence à l'occasion d'un **concert exceptionnel** qui aura lieu à **Cuvat** durant le week-end des **13 et 14 Mai**.

Après une rentrée en Septembre 2016 qui a vu l'arrivée de nouvelles recrues (surtout chez les dames), la chorale est à la recherche de nouveaux talents en particulier des ténors chez les hommes.

Si vous souhaitez vous joindre à nous (nos répétitions ayant lieu à présent chaque jeudi de 20H30 à 22H15 à la **salle polyvalente de Cuvat**), nous vous remercions de contacter **Joël MICHEL**, notre chef de chœur au 04 50 62 01 37.

**TRAVAUX PUBLICS
GAL**

Terrassements - VRD - Assainissement
Déneigement

171, domaine de Charave
74330 CHOISY
E-mail : GAL.T.P@wanadoo.fr

Tél. 04 50 77 41 98
Fax 04 50 77 46 65

Vie associative

En 2016, le Comité des Fêtes vous a proposé :

27 février : Loto, 100% des joueurs ont tenté leur chance !

⇒ *Beau succès pour ce loto 2016, ce qui a permis au CFC d'être contributeur pour un montant de 1500€ (3 X 500€) auprès de :*

- « **Glisse pour Tous** » Association , localisée à Arâches les Carroz, créée dans le but de collecter des fonds pour financer l'achat de matériel de glisse à destination de public en situation de handicap ;
- « **La coopérative scolaire** » participation aux classes vertes 2015/2016 organisées par l'école de Cuvat ;
- « **Téléthon** » Don.



Les bénévoles qui préparent activement l'édition 2017, donnent rendez-vous aux Cuvetins , le Samedi 11 mars (hors vacances scolaires).

18 juin : La Fête du village

⇒ *Une belle réussite malgré une météo plutôt maussade De nombreuses nouveautés étaient proposées pour l'édition 2016 avec :*

- Démonstration d'aéromodélisme par le club de St Julien en Genevois ;
- A midi, Paella géante ;
- Manèges Duvernay avec le Tonneau infernal ;
- En soirée concert avec le groupe DJAG.



En 2017, la Fête au village aura lieu le Samedi 24 juin.

02 décembre : Téléthon



100% des bénéfices reversés au Téléthon

Somme versée au Téléthon : 3 496,60 € - Merci à toutes et tous !

En 2017, rendez-vous le 1er décembre

Rejoignez-nous et devenez bénévole au Comité des Fêtes !

Pour nous contacter :

- Site web : www.cuvat.org/cf
- Courriel : comitedesfetescuvat@gmail.com
- Facebook : <http://www.facebook.com/comitedesfetescuvat>

Vie associative

Echecs, Tarot Cuvat (ETC) :

Club d'échecs de Cuvat

Une ou deux parties d'échecs dans une ambiance conviviale, ça te dit ?

Quel que soit ton niveau, viens nous rejoindre tous les vendredi à 20 heures à la salle polyvalente de Cuvat !

Cotisation annuelle : 15 €

Renseignements :

- Gérard LAISSARD 07 82 78 27 87
- Jean-François MIRALLES 06 35 47 72 55



Section TAROT

8 adhérents lors de sa création, il y a 5 ans, la section Tarot de l'ETC (Echecs Tarot Cuvat) compte 24 membres à ce jour .

Un club convivial où il fait bon se retrouver chaque mercredi soir dès 20 Heures hors vacances scolaires à la salle polyvalente (Salle n°4).

Nous attendons avec impatience de nouvelles recrues, peu importe leurs niveaux, afin de partager des parties endiablées.

Un tournoi à l'échelle annuelle ainsi que de belles retrouvailles autour de bonnes tables (photos jointes à l'appui !).

A très bientôt.

Contact : Jeannot COLOMB 06 19 37 70 30



Vie associative

Moti'voyages

L'association *Moti'voyages*, créée en 2005, s'appuie sur **une dimension humaine** pour promouvoir l'**ouverture d'esprit** et permettre la **rencontre de l'autre** tout en apprenant à **mieux se connaître soi**.

Cette ligne directrice s'est concrétisée dès ses débuts par l'organisation de séjours culturels et linguistiques avec une prédilection pour les pays germanophones, et plus récemment, depuis septembre 2014, par la création d'une chorale d'enfants intitulée « **Le chant des possibles** ». La création de cette nouvelle activité est motivée par un constat : le milieu privilégié dans lequel nous vivons au quotidien a tendance à inverser les priorités, à nous couper de l'essentiel... En conséquence, il nous paraît primordial d'apporter ce qui manque le plus aux enfants et aux adolescents dans ce contexte : la simplicité.



Par l'usage d'instruments à la fois personnels et toujours disponibles, le corps et la voix, nos adhérents sont accompagnés par Sophie, intervenante musicienne et chef de chœur rémunérée par l'association, de façon hebdomadaire (activité chaque lundi soir, de 17 h 00 à 18 h 00, ouverte cette année pour les enfants du CP à la 5^{ème}). Ils apprennent ainsi à s'approprier ces merveilleux instruments, à prendre confiance en eux, à trouver leur place dans un groupe et à s'y épanouir, à préparer des spectacles, conçus comme autant d'opportunités de rencontres.



Sensibles au lien intergénérationnel, nous nous efforçons chaque année de proposer une représentation publique, de participer à un projet avec un partenaire extérieur, et d'offrir une fête de fin d'année dans une ambiance familiale. Nous sommes cette année très heureux d'être présents au Téléthon organisé par le Comité des fêtes et de nous engager dans un projet avec les travailleurs de la Ferme de Chosal.

Pour nous contacter:

@ : laetitia.metken@yahoo.com ou martial.rossi@gmail.com ☎ 04.50.67.28.85

Association Moti'voyages - Chez Martial et Laetitia ROSSI - 1233 route de Ferrières - 74350 Cuvat

Vie associative



Le Souvenir Français :

En 2016, le 17 mai, pour perpétuer le devoir de Mémoire, la mission principale du Souvenir Français, les élèves de CM1 et CM2 de Cuvat ont visité à Izieu, la maison des 44 enfants Juifs déportés et exterminés en 1944.



38 élèves, 2 enseignants et 18 adultes dont M. le Maire et son épouse ont participé à cette journée empreinte de beaucoup d'émotions et de souvenirs.

Le financement a été assuré par le Comité du Souvenir Français, une subvention du Conseil Départemental et une de la Mairie.

Le Comité a financé la rénovation et redonné un coup de jeunesse à la stèle du Carré militaire de Cuvat qui en avait bien besoin depuis sa mise en place.

Avec le délégué, M. Michel BOUVET, une réception des travaux et une petite cérémonie ont eu lieu, le 2 juillet, au cimetière, malgré le mauvais temps, suivi du traditionnel pot de l'amitié. Il a été procédé aussi au dépôt d'une fleur sur la tombe de M. Noël LAVOREL, l'ancien délégué adjoint du Souvenir Français.

Le 1^{er} novembre 2016, le délégué, accompagné de ses petits-fils Clément et Lilian ainsi que Mme Dominique GIRARDAIN, conseillère municipale, correspondante défense, étaient devant la porte du cimetière pour assurer la quête Nationale qui s'est élevée à 190 euros. Celle-ci nous permet de perpétuer le devoir de Mémoire auprès des jeunes générations et d'entretenir et rénover les monuments et stèles des Anciens Combattants Morts Pour la France.

Merci à ces 4 quêteurs qui assument, avec abnégation, la mission qui leur est confiée.

Le Président du Souvenir Français, M. Philippe CHERPITEL.

La Boutique
GLACES DES ALPES
MAÎTRE ARTISAN GLACIER

Glaces Artisanales
Sorbets Plein Fruit

Gâteaux et Pâtisseries Glacées
OMELETTES NORVÉGIENNES,
FÔRETS NOIRES, FRAMBOISIERS,
VACHERINS, BÛCHES GLACÉES...

Été : du lundi au vendredi 9h-12h/13h45-18h - samedi 9h-12h
Hiver : du lundi au vendredi 9h-12h/13h45-17h - samedi 9h-12h

191, Avenue des Marais - PAE La Caille - 74350 Allonzier-la-Caille
(Autoroute A41 sortie N°18)
Tél. : 04 50 46 45 00 - Fax : 04 50 46 45 09

LES ASSOCIATIONS EN 2017

Association des Anciens Combattants - Autres conflits

Actions permanentes : défense des droits de ses membres, action sociale forte envers les plus démunis, action civique et de mémoire, action d'information permanente, journal départemental "Génération combattante" ;

Organisations de différentes sorties et rencontres amicales et proposons, des locations dans des appartements en bord de mer (sous réserve d'être adhérent).

Association des Parents d'Elèves (APE)

Fête de l'Automne en octobre et Marché de Noël en décembre.

Chorale Nuances

Répétitions : les jeudis à 20h30 à la salle polyvalente de Cuvat.

Comité des Fêtes

Loto le 11 mars, Fête au village le 24 juin et Téléthon le 1er décembre.

Cuvat Cinélivres

Bibliothèque : Ouverture au public : mardi 16h à 17h30, mercredi 17h30 à 18h30 et samedi 10h à 11h30 - Scrabble : vendredi de 14h à 17h

Cinéma : 1 lundi par mois pour les adultes à 20h30 et à 17h pour les enfants à la Salle Polyvalente. Les affiches sont mises sur le panneau au Chef-Lieu.

Cuvat Loisirs

Depuis la rentrée 2014, un certain nombre d'activités ont été reprises par l'Association des Parents d'Elèves (APE). Les autres activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

ETC ... Echecs Tarot Cuvat

ECHECS : Rendez-vous tous les vendredis soirs de 19h30 à 21h30 (adultes) et à 20h (ados) - à la salle polyvalente - Renseignements : Pierre JACQUIER : 04 50 46 84 41

TAROT : Rendez-vous tous les mercredis soirs à partir de 20h à la salle polyvalente - Renseignements : Jean COLOMB : 06 19 37 70 30 - 74jeannot@gmail.com

Loisirs créatifs

Techniques d'Encadrement et cartonnage : le samedi, une à deux fois par mois ;

Patchwork : le mardi soir, une fois par semaine.

Moti'Voyages

S'appuie sur une dimension humaine pour promouvoir l'ouverture d'esprit et permettre la rencontre de l'autre tout en apprenant à mieux se connaître soi.

laetitia.metken@yahoo.com ou martial.rossi@gmail.com - 04.50.67.28.85 - 1233 route de Ferrières

Paroisse catholique

L'accueil paroissial est centralisé à Pringy à la Maison paroissiale, 46 avenue de Champ Guarguan (à 20 m à droite en contrebas de l'église de Pringy).

Le curé en responsabilité est le père Gilles CHASSÉ :

- Tél. 04 50 02 58 36
- Courriel : st-marc@diocese-annecy.fr

Permanences au presbytère de Cuvat : accueil le soir après 18h (21 place de l'Eglise).

L'Eglise Saint Donat de Cuvat est ouverte de 9h à 18h.

Pétanque

Rendez-vous tous les mercredis et samedis à 14h au terrain de pétanque du Chef Lieu.

Dossier

Notre commune fera l'objet d'un recensement en 2017, du 19 janvier au 18 février inclus. Nous demandons à chacune et à chacun de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs. Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire et que celle ou celui qui s'y soustrait s'expose à une amende.

Le recensement de la population :

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements **(1)** et de la population résidant en France **(2)** et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes,...

Elles sont une aide pour définir :

- Au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- Au niveau local, les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes **(3)** de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

A la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publie, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

(1) Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- Séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) ;
- Indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc).

(2) Dans la diffusion des statistiques, on distingue trois ensembles géographiques de la France.

La France métropolitaine comprend les 96 départements d'Europe. Toutes les statistiques sont disponibles sur ce territoire. Dans la comptabilité nationale, c'était le territoire économique de référence jusqu'à la base 1980 : les échanges entre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM) sont alors considérés comme des échanges extérieurs.

Dossier

La France comprend en plus les 5 départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte (depuis avril 2011), soit 101 départements. C'est le territoire économique de référence de la comptabilité nationale à partir de la base 1995 (premiers comptes relatifs à l'année 1998 diffusés en 1999). Cet ensemble est celui qui fait partie de l'Union européenne (UE).

Le Territoire de la République française comprend également les territoires suivants : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises, îles éparses de l'Océan indien ainsi que la collectivité territoriale à statut particulier : Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces territoires sont assimilés à l'extérieur en comptabilité nationale. Ils ne font pas partie de l'Union européenne.

(3) La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Au 1er janvier 2010 on comptait 36 682 communes, dont 36 570 en métropole. Sont venues s'y ajouter en avril les 17 communes de Mayotte.

Source :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/recensement-de-la-population.htm>

Populations légales 2013 de la commune de Cuvat :

Population municipale : 1085 – Population comptée à part : 54 – Population totale : 1139

Populations légales 2008 de la commune de Cuvat :

Population municipale : 947 – Population comptée à part : 30 – Population totale : 977

- ⇒ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.
- ⇒ La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :
 - Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
 - Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
 - Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune ;
 - Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires.

Dossier

Les 23 avril et 7 mai 2017 se dérouleront les deux tours de l'élection présidentielle. C'est l'occasion de revenir sur l'évolution de cette élection et du rôle du Président de la République.

L'élection présidentielle au fil du temps :

⇒ **La première République (1792-1804)**

Après l'abolition de la Royauté le 21 septembre 1792 par la Convention, la première République française est proclamée. La première Constitution républicaine est ainsi créée. Si la fonction présidentielle n'y est pas encore mentionnée, un Conseil exécutif composé de 24 membres est mis en place afin de gouverner le pays. La première République prend fin en 1804 lorsque Napoléon Ier instaure le Premier empire.

⇒ **La deuxième République (1848-1852)**

- ◆ Election au suffrage universel (masculin) direct
- ◆ Une élection

⇒ **La troisième République (1871-1940)**

- ◆ Election à la majorité absolue par l'Assemblée nationale qui regroupait la Chambre des Députés et le Sénat
- ◆ Quinze élections et treize présidents ;

⇒ **La quatrième République (1947-1958)**

- ◆ Election à la majorité absolue par le Congrès qui regroupait la Chambre des Députés et le Sénat
- ◆ Deux élections et deux présidents

⇒ **La cinquième République (1958-)**

- ◆ Dix élections et sept présidents ;
- ◆ Dans le texte initial de la Constitution du 4 octobre 1958, le président de la République n'était pas élu au suffrage universel direct mais par un collège électoral. Celui-ci était composé des députés et des sénateurs, des conseillers généraux, des membres des assemblées des territoires d'Outre-mer, des représentants élus des conseils municipaux, et comptait un peu plus de 80 000 personnes ;
- ◆ En 1958, élection au suffrage indirect : 81 764 grands électeurs composés des parlementaires, des conseillers généraux et de représentants des conseils municipaux ;
- ◆ Depuis la révision constitutionnelle du 6 novembre 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire par tous les citoyens français majeurs, et au scrutin majoritaire uninominal à deux tours ;
- ◆ Pour être élu, la majorité absolue des suffrages exprimés est nécessaire. Si cette majorité n'est obtenue par aucun candidat à l'issue du premier tour (ce qui a été le cas dans toutes les élections présidentielles jusqu'à ce jour), il y a ballottage et il est procédé à un second tour. Dans ce cas, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour restent en lice ;
- ◆ Par le référendum du 24 septembre 2000, le peuple français a adopté une révision constitutionnelle fixant à cinq ans (quinquennat) la durée du mandat présidentiel qui est renouvelable. Jusqu'à cette date, la durée du mandat présidentiel était traditionnellement de sept ans (septennat) renouvelable. Cette règle remontait à la IIIe République et avait été reprise sous la Ve République, alors que le chef de l'exécutif y détient des pouvoirs bien plus considérables. Un premier projet de réduction du mandat n'avait pu aboutir en 1973. Le quinquennat rapproche, quant à la durée du mandat, la France des autres grandes démocraties ;
- ◆ Enfin, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a limité à deux mandats consécutifs l'exercice de la fonction présidentielle

Dossier

Le Président de la République :

La Constitution de 1958 définit :

⇒ Son rôle :

- ◆ Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. (Article 5) ;
- ◆ Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. (Article 6) ;

⇒ Les modalités de son élection :

- ◆ Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

L'élection du nouveau Président a lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice.

- ◆ En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du Président de la République, à l'exception de soumettre un référendum et de dissoudre l'Assemblée nationale, sont provisoirement exercées par le président du Sénat et, si celui-ci est à son tour empêché d'exercer ces fonctions, par le Gouvernement.
- ◆ En cas de vacance ou lorsque l'empêchement est déclaré définitif par le Conseil constitutionnel, le scrutin pour l'élection du nouveau Président a lieu, sauf cas de force majeure constaté par le Conseil constitutionnel, vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus après l'ouverture de la vacance ou la déclaration du caractère définitif de l'empêchement.
- ◆ Si, dans les sept jours précédant la date limite du dépôt des présentations de candidatures, une des personnes ayant, moins de trente jours avant cette date, annoncé publiquement sa décision d'être candidate décède ou se trouve empêchée, le Conseil constitutionnel peut décider de reporter l'élection.
- ◆ Si, avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve empêché, le Conseil constitutionnel prononce le report de l'élection.
- ◆ En cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats les plus favorisés au premier tour avant les retraits éventuels, le Conseil constitutionnel déclare qu'il doit être procédé de nouveau à l'ensemble des opérations électorales ; il en est de même en cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats restés en présence en vue du second tour.

Le Conseil constitutionnel peut proroger les délais sans que le scrutin puisse avoir lieu plus de trente-cinq jours après la date de la décision du Conseil constitutionnel. Si l'application de ces dispositions a pour effet de reporter l'élection à une date postérieure à l'expiration des pouvoirs du Président en exercice, celui-ci demeure en fonction jusqu'à la proclamation de son successeur.

Charles
de GAULLE

Georges
POMPIDOU

Valéry
GISCARD D'ESTAING

François
MITTERRAND

Jacques
CHIRAC

Nicolas
SARKOZY

François
HOLLANDE



Dossier

Les 11 et 18 juin 2017 auront lieu les deux tours des élections législatives. C'est l'occasion de revenir sur le rôle du Député..

Le rôle du député :

Un député est un élu qui, à l'Assemblée nationale, participe au travail législatif et au travail de contrôle du Gouvernement.

Il appartient obligatoirement à l'une (et une seule) des huit **commissions permanentes (1)** de l'Assemblée dont la fonction principale est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi.

Il peut déposer des **propositions de loi**.

En commission, puis en séance publique, il peut proposer, par **amendement**, des modifications au texte examiné et prendre la parole.

En cas de désaccord avec les sénateurs au terme de la "navette" entre les deux chambres, et si la commission mixte paritaire ne parvient pas à un texte commun, les députés peuvent **statuer définitivement sur demande du Gouvernement** (art. 45 al. 4 de la Constitution).

Après le vote d'une loi, un député peut, avec au moins cinquante-neuf autres députés, **saisir le Conseil constitutionnel** pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la Constitution.

Au titre du contrôle, le député peut **interroger le gouvernement**, examiner son action au sein d'une commission, voire, s'il est rapporteur spécial au sein de la commission des finances, contrôler l'emploi de l'argent public.

Il peut également, en signant une **motion de censure** qui sera soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, il est renvoyé devant ses électeurs.

Par ailleurs, un député peut être élu, par les autres députés, membre de la Cour de justice de la République (composée de 6 députés, 6 sénateurs et 3 magistrats) afin de juger les membres et anciens membres du gouvernement.

Enfin, les députés forment, avec les sénateurs, la **Haute Cour** chargée, depuis la révision constitutionnelle du 23 février 2007, de se prononcer sur une éventuelle destitution du président de la République.

Les **577 députés** de l'Assemblée nationale **sont élus pour cinq ans** (sauf dissolution), au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Outre les députés élus dans les départements divisés en autant de circonscriptions électorales qu'il y a de sièges à pourvoir, 6 députés sont élus dans les collectivités d'outre-mer (3 en Polynésie française, 1 à Wallis-et-Futuna, 1 à Saint-Pierre-et-Miquelon, 1 à Saint-Barthélemy et Saint-Martin) et 2 sont élus en Nouvelle-Calédonie.

De plus, pour la première fois en 2012, les Français établis à l'étranger ont élu onze députés à l'Assemblée nationale. Onze circonscriptions électorales ont été créées à cet effet (6 en Europe, 2 en Amérique, 2 en Afrique et 1 en Asie).

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député, compte tenu de la mission de vote de la loi et de contrôle de l'action du gouvernement dévolue à l'Assemblée nationale, **représente la Nation tout entière** et est à ce titre **détenteur d'un mandat national**.

(1) Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Commission des affaires économiques, Commission des affaires étrangères, Commission des affaires sociales, Commission de la défense nationale et des forces armées, Commission du développement durable

Dossier

et de l'aménagement du territoire, Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les députés en Haute-Savoie :

Le département compte 6 circonscriptions dont les élus sont :

- ⇒ 1^{ère} : M. Bernard ACCOYER, membre de la Commission des affaires sociales, suppléant : M. François-Éric CARBONNEL ;
- ⇒ 2^{ème} : M. Lionel TARDY, membre de la Commission des affaires économiques, suppléante : Mme Françoise CAMUSSO ;
- ⇒ 3^{ème} : M. Martial SADDIER, membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Suppléante : Mme Isabelle VILLARD ;
- ⇒ 4^{ème} : Mme Virginie DUBY-MULLER, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, suppléant : M. Claude BIRRAUX ;
- ⇒ 5^{ème} : M. Marc FRANCINA, membre de la Commission des finances, suppléante : Mme Marie-Christine MOCELLIN ;
- ⇒ 6^{ème} : Mme Sophie DION, membre de la Commission des lois constitutionnelles, suppléant : M. Jean-Louis VERDIER.



M. Bernard ACCOYER



M. Lionel TARDY



M. Martial SADDIER



Mme Virginie DUBY-MULLER



M. Marc FRANCINA



Mme Sophie DION

ECOTHERM
Vos Fenêtres

Portes d'entrée, Volets, Portes de garage, Stores ...

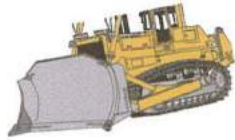
Votre spécialiste depuis plus de 35 ans

ZA LES GLAISES – ALLONZIER-LA-CAILLE 04 50 46 87 20

www.ecothermweb.fr – contact@ecothermweb.fr

N° DE TELEPHONE UTILES

MAIRIE DE CUVAT Ouverture : - le lundi de 9h00 à 11h30, - les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00.	04 50 46 86 69 Fax 04 50 46 12 39 mairie.cuvat@orange.fr site internet : www.cuvat.org
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	04 50 08 16 16
GENDARMERIE DE MEYTHET	04 50 24 52 40
GENDARMERIE DE LA BALME DE SILLINGY	04 50 68 89 60
URGENCE DU SERVICE DES EAUX DE CRUSEILLES	06 25 90 68 65
ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL (Dépannage 24/24) :	04 50 27 28 96
POMPIERS	18
SAMU	15
AMBULANCE (Service d'urgence)	04 50 22 07 77
ASSISTANTES SOCIALES	04 50 44 01 19
ARCHITECTE CONSULTANT : M. Claude MOISSON	04 50 08 16 16
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) M. Georges BERTHET SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)	04 50 44 09 45 04 50 46 83 86 04 50 44 05 24
SPA	04 50 77 82 40
DECHETTERIE DE CRUSEILLES	04 50 32 16 30
BIBLIOTHEQUE « CUVAT CINÉLIVRES » : Mme Nadia DERRIEN	04 50 57 21 75 bibliotheque.cuvat@dartybox.com
CHORALE « NUANCES » : M. Bernard LONGEREY	04 50 69 28 36 rosybernard74@orange.fr
COMITE DES FETES : Mme Martine LACROIX	comitedesfetescuvat@gmail.com
« CUVAT LOISIRS » : Activités suspendues	
ECHECS TAROT CUVAT : M. Jean COLOMB (tarot) M. Gérard LAISSARD (échecs) M. Jean-François MIRALLES (échecs)	06 19 37 70 30 07 82 78 27 87 06 35 47 72 55
CHASSE : M. Vincent PETTIER	06 11 03 34 17 vincent.pettier@wanadoo.fr
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Mme Séverine BLANC	04 50 57 85 47
UNION DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (UDC-AFN) M. Philippe CHERPITEL	04 50 60 31 15 philippe.cherpitel@sfr.fr
LOISIRS CREATIFS : Mme Jany MOYER-BENACCHIO (animatrice atelier encadrement et cartonnage)	04 50 46 83 77 loisirs.creatifs.cuvat@hotmail.fr



CHAPPAZ Yves TP
Travaux Publics et Privés
Terrassements V.R.D. Maçonnerie

Maloux
151 Route du Cimetière
74350 ALLONZIER LA CAILLE
Tél. 04 50 44 42 52
Fax 04 50 44 42 52
Tél Portable 06 09 45 00 46/06 11 37 48 76
E-mail: chappazyvestp@orange.fr



- Tous travaux d'hydrocurage d'eaux usées et pluviales
- Inspection vidéo et tests à l'air
- Balayages voiries
- Traitements biologiques fosses et pièges à graisse

WZ Com - 04 74 20 43 97

E.U.R.L / DECARROZ ASSAINISSEMENT
313, Route des Chapelles - 74410 St Jorioz - Tél : 04 50 68 67 37 / Fax : 04 50 68 62 97



Marc Laffin

52 chemin des Eplatières
74370 ST MARTIN BELLEVUE
Tel : 04 50 46 41 19
Port : 06 42 32 70 84
Email : marc.laffin@wanadoo.fr



Nous ouvrons la voie aux idées neuves

Eurovia Alpes - agence d'Annecy
80, route des écoles - Brassilly - 74330 Poisy
T/ 04 50 22 11 41 - F/ 04 50 22 56 43 - www.eurovia.fr



